



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Retrait

Question écrite n° 42946

Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des personnes qui ont fait l'objet d'une peine judiciaire à l'issue d'un contrôle alcootest qui s'est avéré positif. Il se trouve que le retrait de permis effectué à la suite d'un contrôle alcootest positif est inscrit sur le permis de conduire lorsque le condamné retrouve ses droits. Concrètement, cette inscription amène de nombreux assureurs à refuser d'assurer une personne qui a fait l'objet dans le passé d'un contrôle alcootest positif. Cela est d'autant plus mal vécu par les intéressés qu'ils ont l'impression de purger une peine à vie. Le propre d'une peine est, une fois purgée, d'être oubliée. Il lui demande de lui donner son avis sur le sujet qu'il vient de lui soumettre, et si, en concertation avec ses collègues M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre de l'économie et des finances, une solution ne pourrait être trouvée pour résoudre ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Le Fur Marc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42946

Rubrique : Permis de conduire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4894